



CLASSIQUES
GARNIER

« II. Au tombeau de Sainte Jeanne de Lestonnac, nièce de Montaigne »,
Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série III, n° 2, 1957 – 2, p. 3-3

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12494-8.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12494-8.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1957. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

II. — AU TOMBEAU DE SAINTE JEANNE DE LESTONNAC, NIÈCE DE MONTAIGNE

Rue du Palais-Gallien, n° 45, dans la chapelle des Filles de Notre-Dame, repose le corps de sainte Jeanne de Lestonnac, fondatrice de l'Ordre. Une messe y est dite, à 7 h. 30, aux intentions de son oncle Michel de Montaigne. Le sanctuaire, d'une simplicité si noble et pure, avait revêtu sa parure des grandes fêtes : les lis éclatants et le tapis magnifique, brodé par les religieuses aux armes des Lestonnac et des Montferrand.

L'office est célébré par M. l'abbé Galinat, aumônier. A l'Évangile, M. le chanoine Lacaze prononce une allocution émouvante et profonde que nous aurions voulu recueillir tout entière. Voici du moins un résumé qui en donnera la substance et l'esprit :

« C'est ici la chapelle et la maison où est tout particulièrement honorée la nièce de Montaigne, sainte Jeanne de Lestonnac. Il n'y eut pas entre eux une simple relation de parenté. Il aimait sa nièce ; il la jugeait charmante et pleine d'esprit. Il joua dans sa vie un rôle capital.

« Montaigne est l'oncle chéri d'une sainte. Raison de plus de nous défier de la réputation de scepticisme qu'on lui a faite. Relisons le célèbre chapitre XII du livre II des *Essais*. Montaigne ne discrédite pas la raison. Il juge avec sévérité la raison humaine quand elle est plus prétentieuse que suffisamment informée. La raison juge mal quand elle ne sait pas assez. Montaigne le lui rappelle avec insistance et avec une admirable vigueur.

« Mais l'homme doit juger quand même. Comme Pascal nous parlant de l'esprit de finesse, qui juge bien sans jamais pouvoir dire tout à fait pourquoi, Montaigne se fie à l'expérience de la vie, à l'expérience collective et à l'expérience personnelle. Quand on a longtemps vécu et bien réfléchi, on aperçoit, émerveillé, en soi-même, des fruits admirables, des certitudes qui s'imposent et contre lesquelles nous ne pouvons rien. Nos convictions les meilleures sont là, ce sont des fruits mûrs, que nous éprouvons la joie de cueillir. Une croyance valable est ainsi la récolte précieuse des fruits que la vie des peuples ou que notre vie personnelle a formés en nous lentement.

« Telle me paraît être la sagesse de Montaigne. Et, s'il est chrétien, c'est que pour lui, — et pour nous —, l'Église est le dépôt de toutes les croyances valables qui sont, dans sa doctrine, admirablement intégrées. »